



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD  
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU  
VENDREDI 23 AOUT 2024

N°16/2024

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le

ID : 976-200060473-20240822-BC1624-DE

Berger  
Levrault

**En exercice : 17**

Présents : 11 Pour : 11  
Absents : 06 Contre : 00  
Procurations : 00 Abstention : 00  
Votants : 11 Blanc : 00

**Étaient présents :**

Ali Moussa MOUSSA BEN, Bouchourani COLO, Chanrani ABDOU, Hafidhou ABIDI MADI, Zakiya TOIBIBOU, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Mirhane OUSSANI, Djaldi MOUSSA, Bihaki DAOUDA, Attoumani Black ABDULLAH, Assani-Soufiane AYOUBA,

**Objet :**

Mise à jour du tableau des effectifs  
(création, transformation de postes)

**Étaient absents :**

Mousslim ABDOURAHAMAN, Zakia MADI ASSANI, Madi YOUSSEUF, Abdou RACHADI, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Saïd ALISAÏD

**Procurations :**

**NOTA :**

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 27/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 du mois d'août, le Bureau Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Sud sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 14 août 2024, sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN. Monsieur Attoumani Black a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président,  
**Ali Moussa MOUSSA BEN**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ainsi que les articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT applicables aux assemblées des Communautés de Communes ;  
**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes du Sud de Mayotte modifiés par arrêté préfectoral n°2024-SG-401 du 29 mai 2024 ;  
**Vu** la délibération n°63/2023 relative à la définition et à la modification de l'intérêt communautaire de la CCSud ;  
**Vu** la délibération n°67/2024 du 21 juin 2024 relative à la composition et aux attributions du Bureau Communautaire ;  
**Vu** le Code général de la fonction publique ;  
**Vu** le rapport n°18/CCSUD-BC/2024 relatif à la mise à jour du tableau des effectifs (création, transformation de postes).

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs, afin de tenir compte des différentes évolutions nécessaires au bon fonctionnement des services avec l'objectif :

- ✓ d'améliorer l'efficacité et la qualité des services ;
- ✓ d'optimiser les ressources humaines en fonction des compétences disponibles.

*Ainsi délibéré, les membres du Bureau Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.*

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire

**Décide :**

**Article 1 :**

De créer un emploi permanent sur le cadre d'emploi de rédacteur ou d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique (B ou C) pour exercer les missions d'assistant(e) en ressources humaines à temps complet, à compter de la date de la présente délibération ;

**Article 2 :**

D'autoriser le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée maximale de trois ans ;

**Article 2 :**

D'opérer la transformation des postes de « conseiller(e) aux entreprises », de coordinateur environnement » et d'assistant (e) de direction » comme indiqué dans le tableau annexé présente délibération ;

**Article 3 :**

D'imputer la dépense au chapitre 012 du budget communautaire et de mettre à jour le tableau des effectifs.

**Article 4 :**

D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 09/09/2024  
Reçu en préfecture le 09/09/2024  
Publié le  
ID : 976-200060473-20240822-BC1624-DE

